



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

hôpitaux psychiatriques

Question au Gouvernement n° 1788

Texte de la question

VIOLENCES À L'HÔPITAL

M. le président. La parole est à Mme Maryvonne Briot, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

Mme Maryvonne Briot. Monsieur le ministre des solidarités, de la santé et de la famille, le samedi 17 décembre, une infirmière et une aide-soignante de l'hôpital psychiatrique de Pau ont perdu la vie dans des circonstances tragiques sur leur lieu de travail.

Je souhaite d'abord rendre hommage à ces deux professionnelles de santé et assurer leurs proches et leurs collègues de toute notre compassion.

Permettez-moi, monsieur le ministre, de vous remercier pour le soutien que vous avez apporté sur place à l'ensemble du personnel et pour la rapidité avec laquelle des décisions ont été prises.

Ce drame pose la question de la violence qui, en une décennie, a gagné l'hôpital. En effet, la protection et la sécurité des hôpitaux, des personnels et des patients sont devenues un véritable problème pour les responsables d'établissement. Les services de psychiatrie et d'urgence sont particulièrement vulnérables en raison de l'attitude violente de personnes en grande détresse sociale et psychique.

Actuellement, les autorités testent plusieurs outils expérimentaux visant à accroître la sécurité des soignants. Je fais notamment allusion au dispositif de protection des travailleurs isolés.

De plus, la conférence de consensus, organisée par l'Agence nationale d'évaluation et d'accréditation en santé, a suggéré l'emploi, à titre expérimental, de la vidéosurveillance dans certaines unités.

Monsieur le ministre, la représentation nationale souhaiterait connaître les mesures que vous comptez prendre pour améliorer la sécurité des services d'urgence et de psychiatrie dans les hôpitaux. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire, du groupe Union pour la démocratie française et sur quelques bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille.

M. Philippe Douste-Blazy, *ministre des solidarités, de la santé et de la famille.* Madame la députée, avec ce drame, nous avons atteint le summum de l'ignoble. Ces actes sont terrifiants, intolérables et inqualifiables. Nous pensons en ce moment à ces deux familles qui doivent supporter l'insupportable, ainsi qu'aux équipes hospitalières de Pau et de la France entière, qui, comme nous, sont très choquées.

Une enquête est ouverte. La transparence doit être assurée le plus rapidement possible. Mais la sécurisation des services d'urgence et de psychiatrie dans les hôpitaux soulève deux types de questions.

La première concerne le recensement des actes de violence. À l'heure où je vous parle, je ne sais pas combien il s'en commet par an sur les soignants comme sur les malades. J'ai donc mis en place un observatoire hospitalier des violences.

La deuxième est celle des moyens à mettre en oeuvre. Avec l'accord de Dominique de Villepin, ministre de l'intérieur, j'ai adressé ce matin des instructions très claires à tous les directeurs des agences régionales d'hospitalisation pour qu'ils dressent un diagnostic sur la sécurité dans tous les services d'urgence et de psychiatrie. À titre personnel, je pense, comme vous, qu'il faudrait relier tous ces services aux commissariats. Ne le fait-on pas, après tout, pour les bijouteries ou les banques ? D'autre part, pourquoi ne pas équiper de téléalarmes individuelles les professionnels exerçant dans les services psychiatriques pavillonnaires ? Ce système sera généralisé sur tout notre territoire.

Je terminerai en soulignant à quel point le personnel des hôpitaux psychiatriques, qu'il soit médical ou non, est remarquable. Je rends hommage à ces deux jeunes femmes de quarante ans qui sont mortes pendant l'exercice de leur activité professionnelle en soignant les plus fragiles d'entre nous. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Union pour la démocratie française.*)

Données clés

Auteur : [Mme Maryvonne Briot](#)

Circonscription : Haute-Saône (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1788

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : solidarités, santé et famille

Ministère attributaire : solidarités, santé et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 décembre 2004

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 23 décembre 2004